

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL**

**N° DE\_2022\_12\_007**

**Membres en exercice : 17                      Présents : 15                      Votants : 16**  
**Nombre de votes « Pour » : 16                      « Contre » : 0                      Abstentions : 0**

L'an deux mille vingt-deux et le premier décembre, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Maison de la Truffe CUZANCE sous la Présidence de Monsieur Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

**PRESENTS :**

Monsieur Jacques BOULONNE, Monsieur Jean DELVERT, Monsieur Jean Vincent FEIX, Monsieur Alain LALBIAT, Monsieur Guy FLOIRAC, Monsieur Jean Luc LABORIE, Monsieur Arnaud RICOU, Monsieur Didier DELBREIL, Monsieur Christian DAURAT, Monsieur Michel LEVET, Madame Annie CAVIER, Monsieur Olivier VITRAC, Monsieur Guy MISPOULET, Monsieur Serge ROCHA, Monsieur Guy GIMEL

**Représentés :**

Monsieur Philippe CASTANET par Monsieur Jean Luc LABORIE

**ABSENTS / EXCUSES :** Madame Gabrielle COLLIGNON

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean Vincent FEIX

**Date de la convocation :** lundi 14 novembre 2022

---

**Objet : Décision Modificative N° 2**

Monsieur le Président expose au Conseil Syndical que suite à la :

- mise à jour de l'inventaire
- création de l'opération 105 concernant l'accord cadre à bons de commandes pour les travaux divers
- annulation de l'opération schéma directeur des Eaux du Doux

il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes ayant été insuffisants, et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
022	Dépenses imprévues		-1 700.00
023	Virement à la section d'investissement		51 530.00
6512	Droits d'utilisat° ? informatique nuage		1 700.00
6811 (042)	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles		-20 000.00
777 (042)	Quote-part subv invest transf cpte résul	29 000.00	
7811 (042)	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	2 530.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>31 530.00</b>	<b>31 530.00</b>

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
13918 (040)	Autres subventions d'équipement		29 000.00
2031 - 103	Frais d'études		100.00
21531 - 100	Réseaux d'adduction d'eau		25 000.00
21531 - 400	Réseaux d'adduction d'eau		-40 000.00
21531 - 105	Réseaux d'adduction d'eau		40 000.00
21561 - 300	Service de distribution d'eau		-40 000.00
2315 - 907	Installat°, matériel et outillage techni		-41 400.00
28031 (040)	Frais d'études		2 530.00
4581103	Dépenses (à subdiviser par opération)		-2 218.47
2031 - 900	Frais d'études		7 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	51 530.00	
13111 - 200	Subv. équipt Agence de l'eau	-6 739.00	
13111 - 900	Subv. équipt Agence de l'eau	-29 057.50	
13118 - 103	Autres Subv. Équipt Etat	-2 191.00	
1313 - 900	Subv. équipt Départements	-14 104.50	
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	2 792.00	
28153 (040)	Installations à caractère spécifique	-20 000.00	
4582103	Recettes (à subdiviser par opération)	-2 218.47	
<b>TOTAL :</b>		<b>-19 988.47</b>	<b>-19 988.47</b>

<b>TOTAL :</b>	<b>11 541.53</b>	<b>11 541.53</b>
----------------	------------------	------------------

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication

RF CAHORS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/12/2022 046-200094647-20221201-DE 2022_12_007-DE

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M le Président par courrier (46600 MARTEL)  
) Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Jean Luc LABORIE  
Téléphone : 05 32 26 07 82  
Courriel : eaputable@smecmvd.fr

Rendu exécutoire le : 02/12/2022  
Transmis en Sous-Préfecture le : 02/12/2022  
Publiée : 02/12/2022



Le Secrétaire de source,  
Jean-François REIX